

Débat sur l'orientation des finances publiques et projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2016

Intervention de François MARC en Discussion générale

- Jeudi 20 juillet 2017 -

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Monsieur le Ministre, vous nous présentez les orientations budgétaires du gouvernement dans un contexte qui reste préoccupant en matière de déficits et d'endettement. Des efforts vont être demandés au pays pour la poursuite du rééquilibrage des comptes.

Mais l'élaboration d'une stratégie gouvernementale ne peut pour autant ignorer la situation inquiétante tenant à l'accroissement des inégalités en France.

Nos gouvernants évoquent régulièrement - et à juste raison - les principes républicains de liberté et de fraternité...Ils doivent aussi porter une attention soutenue au principe d'égalité. Il ne pourra y avoir aucune vraie mobilisation collective du pays si la recherche d'une plus grande égalité n'est pas au coeur des préoccupations des autorités publiques.

Quel constat peut-on faire en 2017 au sujet des inégalités en France ?

Selon l'*Observatoire des inégalités*, "les écarts de revenus entre les plus pauvres et les plus riches continuent d'augmenter". Et selon l'*INSEE*, "la pauvreté et les inégalités ont encore progressé même si en 2015 plusieurs mesures fiscales (baisses d'impôts pour les faibles revenus, modulation des allocations familiales, hausse de certaines prestations) ont permis d'atténuer en partie les inégalités".

Le contexte général est en outre jugé très inquiétant : il y a 10 ans, le capitalisme perdait pied et toutes les analyses ont pointé l'accroissement des inégalités de revenus comme l'une des causes majeures de cette catastrophe.

La situation créée est dangereuse à deux titres :

- Elle creuse d'abord le lit du populisme qui se nourrit du ressentiment économique pour rejeter en bloc les élites politiques, économiques et intellectuelles, mais aussi les étrangers et les minorités en général ;

- Elle bloque ensuite la croissance économique en empêchant une partie de plus en plus importante de la classe moyenne d'accéder à plus de consommation et à une éducation de qualité. Il ne pourra donc y avoir de prospérité durable sans réduction des inégalités.

Un débat d'orientation budgétaire de début de quinquennat doit être l'occasion d'énoncer les principes d'action essentiels à partir desquels seront déclinées les mesures financières et fiscales de la programmation à venir.

Je souhaite pour ma part exprimer ici une triple conviction :

1/ Oui, la réduction du déficit budgétaire est une impérieuse nécessité;

2/ Oui, les mesures budgétaires et fiscales doivent en particulier viser à lutter contre les inégalités dans notre pays ;

3/ Oui, l'assainissement de nos finances publiques doit veiller à préserver l'esprit de la décentralisation.

1/ S'agissant tout d'abord de la trajectoire du déficit, rappelons que celui-ci s'élevait en 2007 à 50,3 milliards d'euros soit 2,7 % du PIB, qu'il a grimpé à 148,8 milliards d'euros en 2010 (soit 7,7 % du PIB), pour revenir en 2016 à 75 milliards d'euros (3,4 % du PIB).

La programmation pluriannuelle des finances publiques adoptée sous l'ancienne majorité prévoyait quant à elle un retour sous la barre des 3 % à la fin de l'année 2017 (2,7 %), un déficit de 2 % en 2018, 1,2 % en 2019 et 0,6 % à l'horizon 2020.

Les intentions annoncées aujourd'hui par le gouvernement s'accordent peu ou prou avec ces projections et il convient de poursuivre dans la trajectoire annoncée.

2/ La politique budgétaire et fiscale doit en second lieu contribuer à la réduction des inégalités.

Le Président de la République l'a rappelé à Versailles, il ne peut y avoir de développement équilibré de la France si chacun ne trouve pas sa juste place dans la société...

Tendre vers plus d'égalité entre les Français doit me semble-t-il constituer un fil conducteur de la politique budgétaire à conduire dans les prochaines années. Et n'oublions pas que c'est le début du quinquennat qui donne toujours le signal politique majeur !

Qui ne se souvient en la matière du début calamiteux du quinquennat Sarkozy en 2007...le fameux "paquet fiscal" doté d'un bouclier renforcé avait conduit à distribuer de l'argent aux plus riches et le gouvernement dût se résoudre à une piteuse marche arrière avant la fin des 5 ans...

Je vous pose dès lors ici la question Monsieur le Ministre : est-il vraiment si impératif, alors que la France a encore un déficit budgétaire annuel de 70 milliards d'euros, de réduire aujourd'hui l'ISF de 3 milliards, de réduire la fiscalité de l'épargne des plus fortunés avec la flat tax à 30 % ?

3/ Ma troisième conviction est qu'il faut conforter la décentralisation en réservant aux collectivités territoriales des moyens suffisants et équitablement répartis.

Deux chantiers ont été engagés durant le quinquennat précédent : celui d'un nouveau mode de répartition plus transparent de la DGF d'une part, et celui de l'indispensable révision des valeurs locatives d'autre part.

Quelles sont aujourd'hui les intentions du gouvernement pour aboutir à une DGF plus équitable aux communes et intercommunalités ?

S'agissant des valeurs locatives foncières, une première étape a été franchie avec la mise en application de la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux dès cet automne.

Quant à la deuxième étape, celle relative à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, elle est très bien engagée puisque les principes en ont été actés et qu'une expérimentation grandeur nature a été conduite dans 5 départements français.

Il reste à tirer les enseignements de ces expérimentations et à lancer le processus général de révision sur tout le territoire, ce qui pourrait conduire à une mise en oeuvre définitive de cette deuxième étape avant la fin de l'année 2020.

En cette matière comme en d'autres, tout est question de volonté politique. La recherche d'une plus grande équité entre contribuables impose me semble-t-il de s'engager dans la finalisation de cette réforme aujourd'hui bien engagée.

Et la volonté manifestée par le gouvernement de supprimer la taxe d'habitation d'une partie des contribuables locaux n'enlève bien sûr en rien à l'exigence de rigueur et d'équité pour le calcul des bases fiscales en cause puisque même si dégrèvements plus nombreux il y a, les recettes des collectivités continueront à être évaluées à partir des valeurs foncières : rien n'aura donc changé quant au besoin impératif de davantage d'équité et de transparence.

Il me paraît dès lors essentiel que la réforme en cours soit menée à son terme au plus vite.

Je vous remercie.